

entrée

le magazine



numéro 111 • octobre 2019



**LE CLOS DES ROSES :
UNE RÉSIDENCE
PLACÉE SOUS LE
SIGNE DE LA MIXITÉ**

ÉDITO

Dans la perspective des élections municipales des 15 et 22 mars 2020, et afin de préserver le principe de neutralité qui s'applique à la communication en période électorale, il n'y aura pas d'éditorial du Président d'Advivo dans ce numéro du journal « Entrée » ainsi que dans les suivants et ce, jusqu'au terme de l'élection.

PROPRETÉ DES PARTIES COMMUNES

Dans le cadre de notre démarche qualité et afin de renforcer notre qualité de service, nous avons lancé en juin dernier le « plan propreté » (détail du dispositif dans le magazine Entrée n°110 - Juin 2019).

Si vous constatez un problème ou une anomalie liés à l'entretien des parties communes de votre résidence, nous vous invitons à nous le signaler par mail à l'adresse suivante : proprete@advivo.fr
Notre Office est à votre écoute.

ADVIVO VOUS RÉPOND

« Bonjour, je cherche un garage ou un parking à proximité de mon logement. Pouvez-vous m'en proposer ? »

Pour connaître la disponibilité des garages ou parking dans votre secteur, contactez votre agence. Nous pourrons ensuite enregistrer votre demande pour vous recontacter dès qu'un bien répondra à vos attentes. Pour pouvoir louer un garage, vous devez être à jour de vos loyers, nous fournir une attestation d'assurance ainsi qu'une copie de votre carte grise.

« Bonjour, je viens de recevoir ma quittance de loyer. Celle-ci concerne-t-elle le mois écoulé ou le mois en cours ? »

Votre loyer est payable à terme échu, c'est-à-dire que l'avis d'échéance que vous recevez concerne le loyer du mois qui vient de s'achever. Par exemple l'avis d'échéance reçu fin septembre, début octobre, correspond au loyer du mois de septembre.

« Bonjour, j'ai perdu mes clés. Quelles sont les démarches à suivre ? »

En cas de perte de clés, nous vous conseillons d'appeler votre assurance afin de savoir s'il y a une clause de prise en charge dans votre contrat d'assurance. Vous devrez ensuite appeler le serrurier de votre choix. L'intervention sera à vos frais.

Pour refaire un badge, il vous faudra faire une demande auprès de nos services. La création d'un badge supplémentaire ou de remplacement vous sera facturée 15€.

Nous vous rappelons qu'il ne faut en aucun cas apposer votre nom ou votre adresse sur votre trousseau de clés. En effet, en cas de perte ou de vol, il existe un risque de cambriolage. Dans ce cas de figure, nous vous conseillons de signaler la perte dans les 24h au commissariat le plus proche et de procéder au changement de votre serrure. Ces frais sont à votre charge.

LE CLOS DES ROSES : UNE RÉSIDENCE PLACÉE SOUS LE SIGNE DE LA MIXITÉ

LE MARDI 18 JUIN DERNIER, LA RÉSIDENCE « LES CLOS DES ROSES » SITUÉE RUE JOSEPH GRENOUILLET, AU CŒUR DE LA COMMUNE DE PONT-EVÊQUE, ÉTAIT INAUGURÉE. UNE RÉSIDENCE PLACÉE SOUS LE SIGNE DE LA MIXITÉ, GRÂCE À LA DIVERSITÉ DES PRESTATIONS QU'ELLE PROPOSE.

POURQUOI PARLE-T-ON DE MIXITÉ ?

Cette résidence regroupe 31 logements locatifs ainsi que 10 logements proposés à l'accession sociale à la propriété*. Au total donc, 41 logements répartis sur les trois bâtiments (A, B et C). Les logements proposés à l'accession sont situés dans le bâtiment C. Les rez-de-chaussée des bâtiments ont été aménagés différemment : un local commercial a été créé au niveau du rez-de-chaussée du bâtiment C, ainsi qu'une salle intergénérationnelle au rez-de-chaussée des bâtiments A et B.

Une résidence qui mêle donc locataires, propriétaires, commerce et salle intercommunale, permettant une certaine mixité sociale, une hétérogénéité bénéfique à l'équilibre d'un quartier.

LES LOGEMENTS

Les logements locatifs, et ceux proposés à la vente, sont des T2 et des T3. Ils sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Chaque appartement bénéficie d'une place de stationnement située en sous-sol (box individuel) ainsi que d'une terrasse dont les surfaces varient entre 8 et 17m².



Les logements sont spacieux et lumineux : la surface des T3 est d'environ 65m², les T2 oscillent entre 50 et 59m². Ils bénéficient d'une exposition Sud-Est.

Des appartements fonctionnels et modernes, avec rangements, cuisine ouverte sur le séjour, salle d'eau avec fenêtre, douche à l'italienne, cellier, etc.

La consommation d'eau chaude sanitaire est assurée par des panneaux solaires installés en toiture en complément des chaufferies. Une résidence certifiée Qualitel RT 2012, gage de performances énergétiques optimales.

**QUATRE LOGEMENTS RESTENT DISPONIBLES
À LA VENTE : deux T2 et deux T3.**

Pour plus de renseignement, contactez-nous :
Par téléphone : 04.74.78.39.00
ou par mail : ventes@advivo.fr

UN CADRE PRIVILÉGIÉ

Notre résidence s'inscrit dans un environnement urbain en plein centre de Pont-Evêque, ce qui permet un accès facilité aux commerces de proximité.

Enfin, un parc arboré et aménagé complète les abords du Clos des Roses offrant ainsi un havre de paix.

La maîtrise d'œuvre de ce projet a été confiée à l'agence d'Architecture A'TEAM.

*Accession sociale à la propriété : Acquisition d'un logement neuf, à des conditions tarifaires avantageuses. Tout comme la location, l'accession sociale nécessite de remplir certains critères d'éligibilité. Le bien acheté doit être votre résidence principale et des conditions de revenus sont également nécessaires (plafonds de revenu). Contactez-nous pour en savoir plus.

1 CHANTIERS D'ÉTÉ 2019

La 18^{ème} édition des chantiers d'été s'est déroulée du 1^{er} au 26 juillet 2019.

Rappel du principe :

Offrir la possibilité à des jeunes âgés de 16 à 18 ans d'accéder à une première expérience professionnelle rémunérée. Leurs missions ? Des travaux d'amélioration des parties communes des résidences Advivo (réfection des peintures des halls, des montées d'escaliers, nettoyage des faïences, etc.).

Cette année, 40 jeunes ont participé à cette opération. Les équipes étaient encadrées par des membres de l'association PREVENIR, dispositif d'insertion par le travail.

Les travaux concernaient trois secteurs de Vienne : Malissol, Estressin et Saint-Martin.

Les chantiers d'été 2019 ont été subventionnés par le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET) et Vienne Condrieu Agglomération à hauteur de 33%.



2 L'ISLE 4 : DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION EN COURS

La résidence l'Isle 4, composée de 54 logements au total, est située rue Jean Moulin à Vienne. Des travaux de réhabilitation sont en cours afin de rénover les bâtiments et d'améliorer le confort des locataires. Les principaux postes de travaux sont les suivants : remplacement des menuiseries extérieures, ainsi que les systèmes d'occultations et velux, remplacement des portes palières, peinture des loggias, travaux d'aménagement des accès aux bâtiments A, B et C. La fin des travaux est prévue pour le début d'année 2020. En complément, des travaux sur la TV satellite seront également programmés sur l'année 2020.

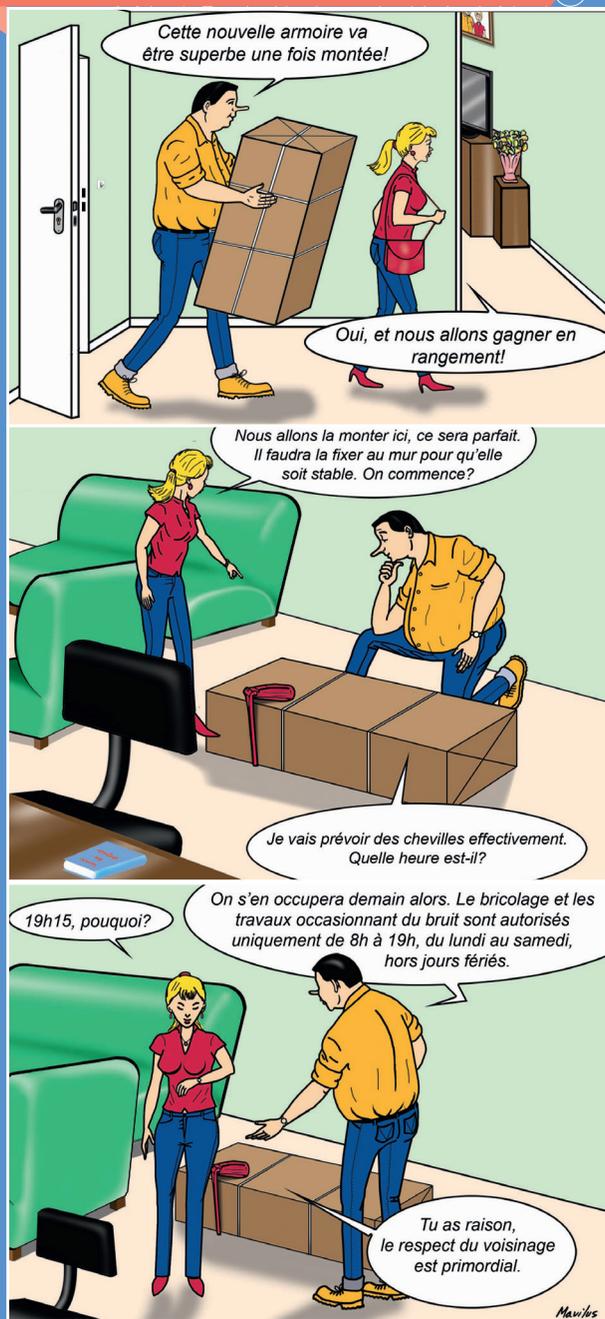
3 JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE



Les 21 et 22 septembre derniers, dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine 2019, une exposition éphémère portant sur la résidence Champ de Mars était proposée au grand public. Celle-ci permettait de retracer l'histoire de cette résidence emblématique édifiée dans les années 50. L'Office s'est également associé à la Mairie de Vienne dans le cadre d'une visite guidée « acte de rénovation », proposant un circuit dans la ville incluant la présentation de la réhabilitation de la résidence Champ de Mars.



LES AVENTURES D'ADVIVUS



Entrée n°111 - Octobre 2019
Journal d'informations d'ADVIVO
1, square de la Résistance, 38200 VIENNE,
tél. 04 74 78 39 00
Tirage 6600 exemplaires

Directeur de la publication : Julien de LEIRIS

Rédaction : Aurélie GANAMET,
Bernard TEPELIAN
Crédits photos : ADVIVO
Conception et réalisation :
PAGINA COMMUNICATION
Impression : Imprimerie de la Tour
Dauphinoise

DEMANDE DE LOGEMENT, DEMANDE DE MUTATION : OPTEZ POUR LA SOLUTION EN LIGNE !

FAITES
VOTRE DEMANDE
DE LOGEMENT SOCIAL

EN LIGNE

Tout comme la demande de logement initiale, si vous souhaitez changer de logement il vous faudra également formuler une nouvelle demande de logement social. Choisissez la simplicité : optez pour le dépôt de votre demande en ligne. Pour cela, rien de plus simple, il vous suffit de vous rendre sur le site internet suivant : www.demande-logement-social.gouv.fr Laissez-vous guider et en quelques clics votre demande sera effective.

Plusieurs avantages : plus besoin de vous déplacer en agence, votre dossier sera consultable par l'ensemble des organismes sociaux du département, vous pourrez suivre l'évolution de votre demande au fil du temps et en cas de changement de situation, vous pourrez actualiser à tout moment votre demande.

L'ÉCO-GESTE D'OCTOBRE



Tous les trois mois : un nouvel éco-geste à adopter pour réaliser très simplement des économies !

Éco-geste #3 : Eteindre ses appareils en veille.

Les appareils en veille représentent près de 11% de notre consommation énergétique annuelle ! En effet, même éteints, nos appareils branchés consomment de l'énergie. Il s'agit de la consommation « cachée » : ordinateur, télévision, smartphone en charge, etc.

Plusieurs solutions pour réaliser des économies : opter pour une multiprise dotée d'un interrupteur (qui vous permettra de couper l'alimentation de vos appareils branchés de façon très simple), débrancher votre chargeur de smartphone lorsque celui-ci est chargé, débrancher vos appareils lorsque vous partez en vacances, etc.

CLCV



« CE QUE VOUS (LOCATAIRE) DEVEZ FAIRE EN CAS ... » ... D'INONDATIONS, INFILTRATIONS, MOISSISSURES.

Dans un premier temps :

si il y a « inondation » :

- appelez immédiatement les **pompiers**, qui préviendront **Advivo**,
- si il y a « infiltrations ou moisissures » :
- avertissez immédiatement **Advivo**,
- **et** signalez le **dégât** à votre assurance,
- en lui demandant de vous envoyer un « **constat amiable de dégât des eaux** ».

Après :

- remplissez le « **constat** », avec le responsable du **dégât** (soit **votre voisin**, soit **Advivo**),
[bien signaler si la « **cause du dégât** » a été **trouvée et réparée : oui / non**]
- faites compléter le « **constat** », sans attendre, par **Advivo**,
- et, après en avoir fait une **copie**, **envoyez-le** immédiatement à **votre assurance**.

Besoin de conseils ?

- **contactez-nous au 06 77 82 68 85**

INDECOSA CGT ISÈRE



PERMANENCES POUR LES LOCATAIRES

Vous avez votre régularisation de charges et constater des différences par rapport à celle de l'année précédente, certaines variations peuvent vous inquiéter, elles nécessitent une réponse. Vous souhaitez avoir des renseignements sur vos droits, vous avez des difficultés avec vos équipements appartenant à votre logement, des prestataires défaillants, des incivilités, le nettoyage pas effectué ou peu, ou souhaitez une rénovation. INDECOSA-CGT a mise en place des permanences régulières à Vienne au 6 rue Romanet (rez-de-chaussée), nous vous invitons à prendre un rendez-vous par téléphone au 07-54-32-62-09 n'hésitez-pas à nous contacter, soit par courrier ou par téléphone ou mail.

INDECOSA-CGT - 09 65 16 96 16

indecosacgtisere@orange.fr

CGL



LES INTERVENTIONS D'ENTRETIEN ET RÉPARATION DOIVENT ÊTRE SUIVIES

Combien parmi nous ont constaté que l'intervention d'une entreprise dans notre logement n'était pas satisfaisante (absence de contrôle de la nouvelle installation, tâche en partie inachevée ...). Les premiers pénalisés sont les locataires, qui voient les délais d'achèvement des travaux se rallonger. Le coût des multiples interventions est par ailleurs directement répercuté dans nos

charges, lorsqu'il s'agit d'une réparation à responsabilité locative. Le bailleur doit consacrer une partie de son temps à s'assurer que l'entreprise qu'il a mandaté respecte son engagement, dans la livraison des travaux, mais également dans sa ponctualité et son attitude vis à vis les locataires.

Le suivi des prestations et la qualité des travaux par le bailleur sont indispensables tant sur l'entretien courant (robinetterie, ménage...) que sur les gros travaux (isolation, locaux poubelles...) ?

Aussi, signalez au plus vite à votre bailleur, à votre association de locataires ou à la CGL, lorsqu'une entreprise ne respecte pas son contrat. Plus nous attendons, plus le traitement est long.

Union Départementale de la CGL

7 rue Malakoff - 38000 Grenoble

Tél : 06 48 38 14 50 - cglisere@gmail.com



SIÈGE SOCIAL

Vienne • 04 74 78 39 00
accueil@advivo.fr

AGENCE DE VIENNE
Antenne du Centre-ville
04 74 78 39 00
accueil@advivo.fr

Antenne d'Estressin
04 27 69 20 20
accueil-estressin@advivo.fr

Antenne de Saint Martin Cuvriere
04 27 69 20 30
accueil-stmartin@advivo.fr

Antenne de l'Isle
04 27 69 20 40
accueil-isle@advivo.fr

Antenne de Malissol
04 27 69 20 50
accueil-malissol@advivo.fr

AGENCE DE PONT-ÉVÊQUE ET
DES COMMUNES EXTÉRIEURES
04 27 69 20 60
accueil-pteveque@advivo.fr

Antenne de l'Isle d'Abeau